



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conseil national des universités

Question écrite n° 72387

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ses intentions en matière de création d'une nouvelle section en sciences économiques au sein du Conseil national des universités. En effet, le rapport Hautcœur consacré à l'évolution académique des sciences économiques préconisait que l'ensemble des universitaires relevant des sciences économiques reste géré par une seule section du Conseil national des universités, celle qui existe déjà actuellement pour les sciences économiques. À plusieurs reprises ces derniers temps, la presse a indiqué que le Gouvernement serait favorable à la création d'une deuxième section consacrée aux sciences économiques. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La création d'une nouvelle section en économie au sein du Conseil national des universités (CNU) est une voie qui ne fait pas consensus. C'est la raison pour laquelle, tant la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, que la secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont décidé de ne pas retenir l'hypothèse de la création d'une nouvelle section dans le début de l'année 2015. Elles ont cependant rappelé à l'ensemble de la communauté concernée des enseignants-chercheurs leur attachement au pluralisme au sein des sections du CNU et ont fait des propositions en ce sens. Ainsi, au sein même de la section « Sciences économiques », le pluralisme sera garanti grâce au pouvoir de nomination des membres du CNU par la ministre, lors du renouvellement de la section à l'automne prochain. Elles ont par ailleurs insisté sur le fait que le pluralisme au sein de la section devrait être débattu, encouragé et que, en tout état de cause, un bilan à la fois quantitatif et qualitatif serait réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'assurer une représentation de la totalité des courants de pensée de cette discipline au sein de cette institution fondamentale pour la carrière des enseignants-chercheurs qu'est le CNU.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72387

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 137

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2282